



Bulles d'Aire

L'AIRE vous propose tous les deux mois un journal à la fois ludique et informatif

Distribution de fin d'année : Armelle et Annick le 29 Décembre 2016

La distribution de présents de fin d'année à chaque détenu a eu lieu les 29 et 30 décembre. Elle a été organisée par le GDCP (Groupement Départemental Concertation Prison) en concertation avec l'une des directrices adjointes du C.P. Deux visiteurs, une intervenante du « courrier de Bovet » et une responsable de la Croix Rouge ont assuré la distribution.

Voici le témoignage de Armelle et Annick :

« Un matin frisquet de fin d'année nous voici Annick et moi devant la porte du CD attendant l'arrivée d'un surveillant pour nous accompagner dans notre tâche : distribuer 325 enveloppes (calendrier, carte de vœux et enveloppes timbrées) et 325 petits sacs de chocolat aux détenus de la MA ! Mention spéciale pour ce calendrier 2017 car il répertorie les différentes associations qui peuvent aider les détenus.

Monsieur X surveillant d'une autre unité nous aide à gérer ce lourd chariot, à nous orienter et nous ouvre les portes des cellules. Cette collaboration se fait dans la bonne humeur !

Après le passage délicat par le portail de sécurité nous voici enfin devant un grand couloir M. X nous ouvre une 1ère cellule et la distribution commence. Celle-ci alterne entre cellules vides ou en présence de leurs occupants. A cette heure de la matinée un détenu sur 2 est soit en promenade, soit en atelier ou en parloir. Nous laissons nos présents sur la petite table ou sur le tapis d'entrée.

Personne mais la télé est allumée ! ? Je note une grande variété dans la gestion des cellules. Cela va d'une grande propreté parfois obsessionnelle au plus grand désordre. La vie quoi ... Les détenus présents nous accueillent gentiment, nous remercient, aimeraient parler un peu et ils ont presque toujours quelque chose à demander au surveillant qui ne peut les renseigner car il n'appartient pas à cette unité.

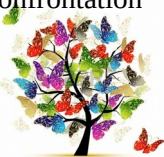
A chaque étage nous proposons un sachet de chocolats aux surveillants de l'unité et tout se passe dans la convivialité. Faire plaisir c'est toujours réconfortant.

J'ai cependant un regret concernant 2 détenus : J'ai observé un détenu qui paraissait très déprimé, cela se voyait, il a tout refusé. J'aurais dû noter son numéro de cellule car l'aumônier croisé ensuite serait allé lui parler... Un autre paraissait également très perturbé et l'état de sa cellule reflétait son désarroi psychique. Là aussi une visite aurait été bienvenue.

Je remarque également la fréquence des soucis dentaires chez les personnes détenues, reflet d'une vie antérieure à la détention marquée par la précarité pour certains d'entre eux.

De mon côté je suis contente que le GDCP m'ait offert cette opportunité car je ne connais l'incarcération qu'au travers de mes correspondants du Courrier de Bovet, des réunions auxquelles je participe ou de visites formelles. Une confrontation concrète à la vie carcérale a été la bienvenue ».

REFUS DE PERMIS DE VISITE ET D'AUTORISATION DE TELEPHONER Vers la fin d'un déni de justice.



Le droit des personnes détenues au maintien de leurs liens personnels et familiaux constitue un droit fondamental reconnu comme tel par la Cour Européenne des droits de l'homme depuis de nombreuses années.

Depuis le 15 novembre 2016, les personnes incarcérées en détention provisoire et leurs proches peuvent faire appel de toutes les décisions de l'autorité judiciaire leur refusant la délivrance d'un permis de visite ou l'autorisation de communiquer par téléphone.

La création de ces voies de recours, prévue par la loi du 3 juin 2016, constitue l'épilogue d'une bataille contentieuse longue et tortueuse menée par l'Observatoire International des Prisons (O.I.P.) pour contraindre le Gouvernement et le législateur à agir.



Le saviez-vous ?

Nous vous proposons de continuer notre exploration des sigles et abréviations que nous pouvons rencontrer dans le monde carcéral.

- C.P.I.P : Conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation
- C.R.A : Centre de rétention administrative
- P.A.M : Provision alimentaire mensuelle
- Q.S.L : Quartier de semi- liberté
- R.P.S : Réduction de peines supplémentaires
- S.M.P.R : Service médical psychologique régional
- S.P.I.P : Service pénitentiaire d'insertion et de probation
- U.C.S.A : Unité de consultations et de soins ambulatoires
- U.V.F : Unités de vie familiale

La probation désigne l'«ensemble des mesures pénales n'impliquant pas d'enfermement mais induisant des formes de contrôle et d'accompagnement en milieu ouvert, sans isoler le justiciable du contexte social dans lequel il évolue». (CF. Xavier de Larminat dans Hors les murs.)

Recette du flan à la normande

- 1 noix de beurre
- ½ camembert
- 2 pommes
- 4 œufs
- 25 cl de lait
- 25 cl de crème fraîche
- ¼ de cuillère à café de curry doux
- Sel, poivre



Beurrer quatre petits ramequins. Enlever la croûte du camembert. Découper le camembert en petits cubes. Eplucher, épépiner les pommes. Les découper en petits morceaux réguliers. Battre les œufs entiers avec le lait et la crème fraîche. Ajouter le curry. Incorporer les morceaux de pommes et de camembert au mélange. Saler et poivrer légèrement.

Répartir le flan dans les quatre petits ramequins et faire cuire au bain-marie dans un four préalablement chauffé à 180° C.

Laisser cuire environ 20 mn et servir tiède.

Documentaire

Un documentaire à ne pas manquer : ***Sous peine d'innocence***. L'histoire d'un homme resté 25 ans en prison pour avoir refusé de plaider coupable. La diffusion de ce film a commencé le 1^{er} mars

Nouveauté !

Depuis le début de l'année le C.P. affiche à la M.A.F (près de l'espace enfants) quelques informations concernant certaines activités et animations proposées aux personnes détenues

L'AIRE

L'association Aire vous accueille à la maison d'accueil des familles lors de votre venue au parloir.

Les bénévoles de l'association sont à votre écoute et vous offrent une boisson chaude ou froide. Ces bénévoles sont tenus à une obligation de confidentialité. Vous pouvez également rencontrer Justine, salariée de service social, durant ses permanences à la Maison d'Accueil. Elle peut vous recevoir le mardi, mercredi et un vendredi sur deux de 9h00 à 17h00.

Contact : 05 49 44 19 45

« Je ne connais qu'un seul devoir et c'est celui d'aimer. »

Albert Camus

